



DECLARATION LIMINAIRE à la CAP-A du 30/04/2021

Mesdames, Messieurs,

Cette CAP-A se tient alors que depuis plus d'un an le gouvernement n'a fait qu'aggraver la situation sanitaire, tout en profitant de cette pandémie pour accélérer la destruction des services publics, à commencer par les hôpitaux et les droits sociaux.

Alors que le parlement débat d'un projet de loi liberticide et que le gouvernement publie des décrets scandaleux qui autorisent le fichage de nos concitoyens et en particuliers celui des adhérents des syndicats, des milliers de personnes continuent à se mobiliser pour en demander le retrait.

Depuis plusieurs semaines, partout en France, les mobilisations se multiplient devant les Inspections académiques et les Rectorats pour demander des heures, des créations de postes et porter l'ensemble des revendications urgentes des personnels, dont celle de jeudi 08 avril à Lille pour défendre les droits et le statut de nos collègues AESH.

Pour la seconde année consécutive, le ministre choisit d'imposer le baccalauréat sous contrôle continu pour la majorité des élèves. Le SNFOLC revendique pour l'ensemble des candidats des épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes. D'ailleurs, pour le privé hors contrat et le CNED, le ministre a décidé de maintenir ces épreuves nationales au bac 2021 ; le SNFOLC exige qu'elles soient rétablies pour tous les lycées du public.

Par ailleurs, s'appuyant sur les Lignes Directrices de Gestion issues de la loi dite de « Transformation de la fonction publique » de 2019, la direction générale des ressources humaines de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur a adressé le 5 février 2021 un courrier aux recteurs, aux présidences et directions des établissements d'enseignement supérieur et des établissements publics, pour recruter des « experts » pour l'examen des dossiers des campagnes de promotions de nos collègues BIAPTSS1, personnels qui représentent un tiers de la Fonction publique ! Qui seront les suivants sur la liste ? Nous, commissaires paritaires élus en 2018, revendiquons de pouvoir continuer à défendre les personnels. C'est pourquoi nous revendiquons le rétablissement des compétences de toutes les CAP.

Le SNFOLC rappelle également qu'il revendique :

- Le respect de la liberté pédagogique des enseignants, malmenée pendant cette période,
- Le respect des circulaires sur le télétravail, la fin du « toujours plus » imposé aux enseignants,
- Le rétablissement du baccalauréat national,
- Le maintien des classes et des postes,

Sur l'ordre du jour :

Cette CAP-A a pour objet l'examen des contestations d'appréciation finale des professeurs certifiés. Nous nous félicitons qu'elle existe encore, elle est désormais le dernier bastion du dialogue social dans l'académie de Lille !

Nous nous étonnons de son report successif et que les documents préparatoires ne nous soient transmis très tardivement. Comment siéger dans de bonnes conditions ainsi ?

Alors que cette même CAP-A avait étudié 18 dossiers l'an dernier, seuls 11 situations seront présentées aujourd'hui. Cette baisse confirme que de nombreux collègues renoncent à leurs droits face à la lourdeur des démarches. Or la réforme a été défendue par certains pour permettre aux collègues de formuler un recours, mais très peu s'en saisissent ! On peut se demander pourquoi ? La réponse est que très peu sont convaincus de la pertinence d'une telle démarche !

Nous pouvons l'illustrer en prenant les chiffres des recours gracieux : Combien vous sont-ils parvenus ? 52 pour l'année 2019-2020. Vous avez donné un avis favorable à 16 d'entre eux. Donc 25 collègues certifiés ont renoncé à leur droit suite à votre refus !

Nous rappelons que, lors de sa mise en place, le SNFOLC avec sa fédération la FNEC-FP-FO étaient opposés à PPCR. Les faits nous donnent raison, tout le monde ne peut pas dérouler sa carrière sur deux grades !

Il se dégage d'autant plus cette année une incertitude chez les collègues, on peut être « *Excellent* » au deuxième rendez-vous de carrière pour n'être que « *Très satisfaisant* » deux ans plus tard lors du 3^{ème} rendez-vous de carrière. Contrairement à l'ancien système d'évaluation on constate que l'on peut être rétrogradé sans que cela soit motivé par les évaluateurs primaires ou l'avis recteur. Les faits nous donnent encore raison : nous sommes des stagiaires à vie !

Nous constatons encore cette année un manque de continuité administrative lors d'un changement de chef d'établissement, d'autant plus cette année avec le travail en distanciel forcé ! Cela interpelle à nouveau, PPCR n'était pas censé évaluer toute la carrière et non pas uniquement un instant T, sans prendre en considération la qualité des relations entre l'agent et son supérieur hiérarchique ?

Une chose est sûre, avec l'ancien système, les neuf des dix collègues seraient passés au grand choix sans difficulté, et en formulant un recours ils constatent la dégradation du système ! Pour toutes ces raisons nous rappelons que Force Ouvrière demande toujours l'abrogation de la réforme PPCR.

Nous demandons également que les collègues n'ayant pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière puissent légitimement prétendre à un avis Excellent, ce qui ne semble pas possible avec la note de service de Madame la Rectrice du 16 février 2021 adressée aux évaluateurs primaires !

Pour conclure, nous souhaitons poser une question au préalable de ce travail paritaire : comment l'administration va-t-elle faire pour départager les 10 collègues avec un avis TS, avec en moyenne 7 items excellents ? Cette CAP-A n'aura que le choix de répondre favorablement à toutes les demandes de ces collègues ! C'est pour cela que le SNFOLC demande que tous les recours étudiés aujourd'hui obtiennent satisfaction.

Sandra LAMOTTE et Stéphane BRUGGEMAN,
Commissaires paritaires du SNFOLC59.